

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 10 JANVIER 2011 à 20 H 30

Convocation : 03/01/2011

Affichage : 17/01/2011

Étaient présents : Mesdames Catherine JEANDENANS, Samira OUDET, Josette PAILLARD et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Philippe LIARD, Olivier LONGIN et Stephen MARTIN.

Représentées : Mme Danielle BOURGEOIS donne procuration à Mme Josette PAILLARD.
Mme Rosaline COULON donne procuration à M. Christophe FERRAND.

Secrétaire de séance : Mme Paillard Josette

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PV DU 06/12/2010

Après lecture faite par le Maire du compte rendu de la séance du 06 décembre 2010, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve celui-ci.

REFLEXION SUR PRIMES DES AGENTS MUNICIPAUX- Prime de fin d'année 2010

M. le Maire expose les différentes primes existantes dans la fonction publique territoriale et la façon de les attribuer sachant que jusqu'à présent aucune prime, sauf celle attribuée en fin d'année, n'est accordé aux agents.

Après débat, l'ensemble des membres du Conseil décide d'allouer pour 2010 une prime de fin d'année d'un montant de 200 euros à chaque agent. Une avance ayant déjà été versée sur le salaire de décembre, le solde de celle-ci sera versé avec le salaire de janvier 2011.

Pour ce qui concerne l'année 2011, le Conseil devra se prononcer lors de sa séance de novembre, sur le maintien et le montant de cette prime. Si celle-ci est accordée, elle sera définie comme suit : Prime de base (montant à définir) calculée au prorata du temps de travail. Elle sera alors accordée à chaque agent.

L'ensemble des membres du Conseil décide de mettre également en place une Prime de Fonction et de Résultat (au mérite). Une enveloppe financière sera prévue à cet effet et inscrite au budget 2011, le montant restant à définir. Elle sera attribuée après les notations et versée en fin d'année. Elle ne sera pas acquise systématiquement, mais attribuées selon des critères prédéfinis. Son montant pourra donc être variable.

Cette prime a pour but de valoriser le travail, de motiver les personnes et de récompenser les initiatives des agents.

Un courrier sera adressé à chaque agent pour leur exposer ces nouvelles dispositions.

CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE DE CATEGORIE A

M. le Maire expose la situation administrative de Mme Vuillemin titulaire du grade de Secrétaire de mairie (catégorie A) depuis son reclassement intervenu en 1991, mais rémunérée au grade de catégorie C car un seul poste de catégorie A existait sur la commune de Dampierre occupé jusqu'à présent par Mme Bourgeois, secrétaire principale.

Faute d'éléments suffisants sur l'impact budgétaire d'une telle décision et sur les implications administratives de sa nomination à ce grade, l'ensemble des membres du Conseil sursoit à la décision et demande son report au prochain conseil.

M. le Maire prendra donc contact avec le centre de gestion pour affiner les enjeux de cette décision.

ETANG DU PATOUILLET-TRAVAUX A REALISER SUR DIGUE ET SYSTEMES HYDRAULIQUES

Le Maire rappelle les trois phases de travaux qui avaient été prévues à l'étang et souligne qu'une partie est déjà réalisée. Seulement, suite à l'épisode neigeux, un arbre en bordure de route (RD 237) a été déraciné ce qui a provoqué un trou et fragilisé la digue. Compte tenu des pluies abondantes, le problème se pose de savoir si cela devient dangereux pour les véhicules qui utilisent cette route. Le Maire émet un avis et donne la parole à Laurent GUYON, Président de l'association du Patouillet qui assiste à ce conseil. Il nous informe avoir déjà sollicité le Département pour une reconstruction de la digue qui supporte la route départementale. Le Maire a sollicité un rendez-vous auprès du Conseil général le 19 janvier afin de définir les travaux à réaliser et savoir qui les prend en charge. Il faut donc attendre cette réunion pour prendre toute décision.

Une remise en état du bord de chaussée sera à traiter en urgence.

ACQUISITION CABANON DE LA SOURCE – VALIDATION DES DOCUMENTS D'ARPENTAGE

Le Maire informe qu'il a reçu en mairie les documents d'arpentages officiels du géomètre CRETIN-MAITENAZ de DOLE concernant l'acquisition du cabanon et d'un morceau de terrain (2 a 05 ca) à M. Jean-François GIRARDOT pour le franc symbolique.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour cette acquisition et autorisent le Maire à signer tous documents pour finaliser cette opération.

AMENAGEMENT DE LA SOURCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Conformément à l'exposé du projet de réaménagement de la source lors du précédent conseil municipal, des demandes de subventions seront envoyées à VNF, l'Agence de l'Eau, Conseil général et ONEMA.

Ce projet sera budgétisé sur 2011 pour un montant d'environ 3000 euros restant à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

M. MEUNIER a acheté en 2007 la parcelle ZI 355 de 21 a 40 ca à la commune. Aujourd'hui il demande à la commune de lui racheter.

L'ensemble des membres du Conseil, à l'unanimité :

- donne un accord de principe pour le rachat de la parcelle aux mêmes conditions stipulées dans le contrat initial.
- précise que la commune ne devra subir aucun frais supplémentaire.

Le Maire, après lecture d'un courrier reçu du SDIS, informe que la participation de la commune augmentera de 1.84% soit 33 688,49 € en 2011 et rappelle que cette participation est remboursée par la Communauté de commune de Jura Nord.

Alain GOUNAND indique que les travaux de réfection du mur entre le parking de la mairie et le MOJO seront réalisés par l'entreprise GRUET et débuteront en mars 2011.

Christophe FERRAND nous informe avoir reçu une demande de Ludivine TRIBUT venant d'être reçue au concours ATSEM. Il propose de la rencontrer avant de statuer sur sa nomination à ce grade au regard des fonctions qu'elle occupe actuellement plus polyvalentes.

Le Maire indique que pour l'année 2011, la participation de la Poste est réévaluée à la somme de 867.00 euros mensuel conformément à la convention d'origine lors de la création de l'agence postale communale.

Suite au contrôle des bornes incendies il résulte qu'un certain nombre de bornes doivent être remises aux normes notamment celle au niveau de « La Maison rouge ». Les membres du Conseil autorisent le Maire à lancer toute les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux de mise aux normes.

Christophe FERRAND nous présente le projet de « Parc National des zones humides » dont Dampierre ferait partie. Il expose les enjeux d'un tel parc et met en garde contre les risques qui pourraient impacter nos projets car cela implique un certain nombre de contraintes fortes. Ce dossier sera en tant que de besoin ré abordé en conseil selon son évolution.

La séance est levée à 23 H 30.